



Les outils de la politique agricole pour la gestion des milieux aquatiques

Cadrage général sur la politique agricole et les outils qui en résultent

Jean Marie VINATIER

CRA RhA

Pôle Agronomie, Environnement et Territoires

1



Principales caractéristiques de la PAC 2003 – 2013 ?

- Les principales caractéristiques de la PAC issues de la réforme de 2003 sont:
 - Le découplage → 1^{er} pilier
 - La conditionnalité ;
 - La modulation et la discipline financière ;
 - Un **développement rural renforcé** → 2^{ème} pilier
- Un cadre budgétaire garanti jusqu'en 2013
- Un bilan « de santé » en 2008
- Un arbitrage mi-février 2009?????

2

Principales caractéristiques de la PAC de 2003

Le découplage (1)

- La plupart des paiements ne sont plus liés à la production, un paiement unique remplace la plupart des aides directes aux agriculteurs.
- Les États membres sont autorisés à maintenir certaines aides directes couplées.

3

Principales caractéristiques de la PAC de 2003

Le découplage (2)

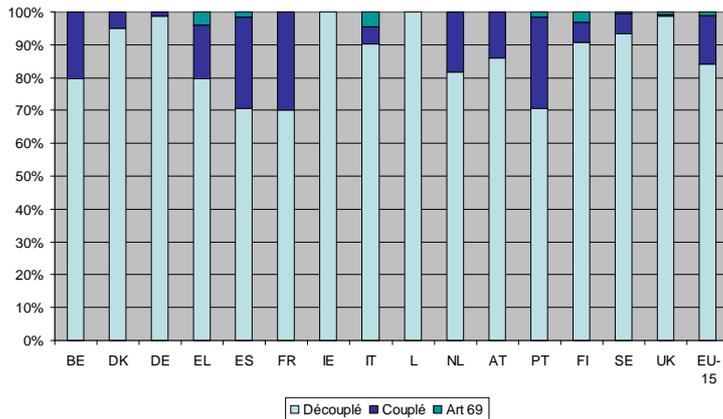
- Les choix de la France :
 - Des références historiques sur la base 2000- 2002
 - Un couplage maximal à la production:
 - Prime vache allaitantes ou PMTVA (705M€) et prime à l'abattage veau (77M€) : couplées à 100 % :
 - Prime à la brebis: couplée à 50% (82M€),
 - Prime à l'abattage gros bovins: couplée à 40% (97M€),
 - Primes céréales: couplées à 25% (1,1Md€)
- => soit 29% des aides totales en France qui restent couplées

4

Principales caractéristiques de la PAC de 2003

Le découplage (3)

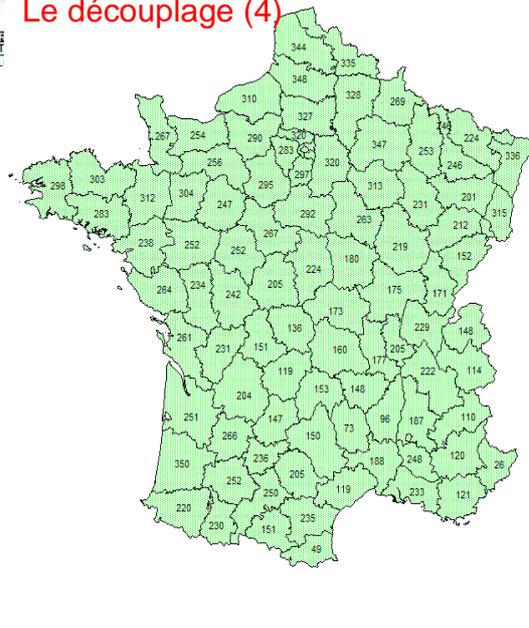
- Globalement, les aides sont massivement découplées.
- Même les États membres qui prônent le découplage ont gardé couplés les secteurs jugés stratégiques :



5

Valeur moyenne départementale DPU 2007 (hors jachère)

Le découplage (4)



PAC 1^{er} pilier
Aides directes découplées
DPU
€/ha (moyenne / dpt)

Total 1^{er} pilier (==)
France: 8 000 M€
Rh. Alp.: Total = 300 M€
dont DPU = 220M€

Economie Agricole
Rh. Alpes:
Ch. Af. Agri.: 3 300 M€
Val. AJ. Agri.: 1 600 M€

6



Principales caractéristiques de la PAC de 2003

La conditionnalité des aides

- Tous les agriculteurs recevant des aides sont soumis à la conditionnalité, qui prévoit des sanctions financières en cas de manquement aux :
 - Respect de 19 normes (qui touchent l'environnement, la sécurité alimentaire et le bien-être animal)
 - ICPE (élevages, captages,...)
 - Contrôle pulvérisateurs
 - ZNT
 - Produits phyto autorisés
 - Maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales.
 - Surfaces de Couverts Environnementaux (bandes enherbées,...)
 - Assolement
 - Enfouissement des pailles
 - Maintien des prairies permanents
 - Traçabilité (fertilisants, phytosanitaires, irrigation)

7



Principales caractéristiques de la PAC de 2003

La modulation

- C'est une réduction des paiements directs couplés et découplés servant à **abonder le développement rural** :
 - 80 % restent en France, répartis selon **les 3 axes du développement rural**,
 - dont 10% pour des actions hors de la sphère agricole ou forestière.
 - Les actions qu'elle finance sont cofinancées à hauteur de 50% par la France.
- Prélèvements de 3% en 2005, 4% en 2006 et 5% en 2007
- Franchise à 5000 €

Chaque point de modulation représente un prélèvement de 66M€ et un retour de 53M€. **En 2007** : environ 326M€ prélevés et **261M€ utilisés pour le développement rural.**

8



Principales caractéristiques de la PAC de 2003

Le développement rural en France => 2nd pilier

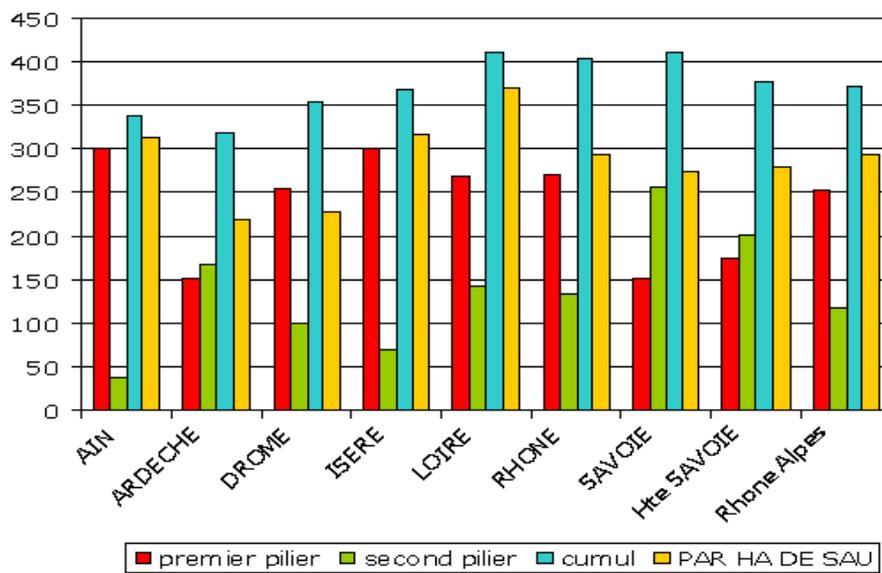
- Montants alloués à la France par axe

Millions d'euros	2007-2013		2007 (stocks + engagements)	
	Financement FEADER	Financement National	Financement FEADER	Financement National
Axe 1 (compétitivité des filières)	1 960,8	1 960,8 (50%)	264	264
Axe 2 (aménagement dont MAE)	3 079,5	2 519,6 (55%)	562	687
Axe 3 (diversification)	348,4	348,3 (50%)	10	10
Total	5 727	5 115	839	864

- Sur 2007-2013, les aides à l'installation, l'ICHN, la modernisation et les MAE (y compris la PHAE) représentent 70% des aides 2nd pilier (PDRH – FEADER).
- Près de 10% du développement rural est destiné au monde rural, et pas spécifiquement à l'agriculture ou à la forêt 9

Ventilation des enveloppes financières du 1^{er} et 2nd pilier (base 2006) par département en Rhône-Alpes

En rouge, vert et bleu : €/ha primé 1^{er} pilier
En orange : €/ha de SAU.



Les mesures du PDRH concernant de près ou de loin la gestion des ressources en eau

- Zonage des mesures
- Les principales mesures
 - PMBE
 - PVE
 - Agri Bio
 - MAET
- Éléments de chiffrage

11

Zonages environnementaux ↔ éligibilité PDRH (PMBE, PVE, MAE)

- Natura 2000
- Directive Nitrates
- Pesticides
 - CROPPP
 - PDRH / DCE
- Captages « grenelle » (NO₃ &/ou Phyto)
 - 54 en RhA
- Gestion quantitative
 - ZRE
 - PDRH / DCE

12

PMBE

Pour faire quoi :

- construction ou extension ou rénovation de bâtiments d'élevages
- **gestion des effluents (nouvelles ZV NO3),**
- les équipements fixes ou de transformation
- matériel agricole de mécanisation en zone de montagne

Pour qui :

- exploitants agricoles individuels ou sociétés
- propriétaires bailleurs
- sauf CUMA

Combien :

- 40 % du coût éligible en zone non défavorisée (minimum 4.000 € , maximum entre 50.000 à 90.000 €)

13

PVE

Pour faire quoi :

• Quatre enjeux environnementaux cibles :

- **réduction des pollutions/ phytosanitaires,**
- **réduction des pollutions / fertilisants,**
- **réduction des prélèvements sur la ressource en eau,**
- **lutte contre l'érosion dans des zones d'action prioritaire.**
- économies d'énergie dans les serres existante
- **protection et le maintien de la biodiversité.**

Pour qui :

- exploitants agricoles individuels et sociétés
- propriétaires bailleurs
- CUMA / agence seulement

Combien :

- 40 % du coût éligible + 10% JA (minimum 4 000 € , maximum 30 000 €)

14



Aides à l'Agriculture Biologique

Aide à la conversion (PDRH)

Pour faire quoi :

- exploitations s'engageant pour partie ou en totalité dans la conversion AB.

Pour qui :

- Agriculteurs non encore certifiés AB ou depuis moins de 1 an

Combien :

- Aide surfacique de 100 (prairies) à 600 (maraîchage) €/ha/an
- Plafond annuel de 7600 € par exploitation.

Crédit d'impôt (hors PDRH)

1200 €, majoré de 200 €/ha exploité selon le mode de production, dans la limite de 800 €/ha

15



MAET

Pourquoi faire:

- **Compensation du surcoût environnemental** (100%)

Où:

- **Territoires à enjeux environnementaux** ciblés au sein de zones d'action prioritaires définies localement.

Comment:

- Définies pour chaque territoire par un **porteur de projet local**,
- Cahiers des charges à la parcelle, selon les enjeux environnementaux
- Construites à partir d'engagements unitaires du catalogue national **notifié à Bruxelles**

Combien:

- Evaluation nationale des mesures unitaires
- Respect du plafond communautaire par type de couvert :
 - 600 €/ha sur cultures annuelles,
 - 900 €/ha sur cultures spécialisées,
 - 450 €/ha pour les autres utilisations dont les surfaces en herbe),
 - plafond de 7600 € par exploitation et par an.

16

PROJET DE REPARTITION DE L'ENVELOPPE FEADER / RHÔNE ALPES								
Mesures liées à la politique de l'eau			maquette RhA M€ / 7ans			RhA - Année 2008 : M€		
CHAMBRE D'AGRICULTURE RHÔNE-ALPES AXE	N° MESURE	DISPOSITIF	FEADER à afficher	Total des contreparties envisagées	Total par mesure	FEADER à afficher	Total des contreparties envisagées	Total par mesure
1	111 A	formation (general)	3.10	4.00	7.10	0.50	0.50	1.00
	121 A	P M B E + mécanisation en Z M	19.00	53.46	72.46	2.70	8.68	11.38
	121 B	PVE (non spé EAU)	2.00	4.29	6.29	0.27	0.27	0.53
	121 C2	Aide aux CUMA (non spé ENV)	0.51	4.55	5.06	0.15	0.19	0.34
	125 B	retenues collinaires de substitution	0.00	6.00	6.00	0.00	1.05	1.05
Total axe 1 <=> +/- Env (hors formation)			24.61	72.30	96.91	3.62	10.68	14.30
2	214 A	PHAE 2 (ligne national)						26.00
	214 D	CAB	7.13	9.73	16.86	1.37	1.12	2.49
	214 I 1	MAE terr. NATURA 2000	10.47	8.60	19.07	2.26	1.85	4.10
	214 I 2	MAE terr. DCE	10.00	13.38	23.38	0.64	0.52	1.16
	214 I 3	MAE terr. Hors zones prioritaires	2.05	4.34	6.39	0.00	0.00	0.00
Total axe 2 <=> Env (hors PHAE)			29.65	36.05	65.70	4.27	3.49	7.75
Total axe 2 <=> EAU (CAB + DCE)			17.13	23.11	40.24	2.01	1.64	3.65



Les outils de la politique agricole pour la gestion des milieux aquatiques

Cadrage général sur la politique agricole et les outils qui en résultent

Merci de votre attention

18

